

# Chambre des Représentants.

---

SÉANCE DU 11 MARS 1885.

## GRANDE NATURALISATION.

Rapport fait, au nom de la commission, par M. JULES DE BORCHGRAVE.

1

*Demande du sieur François-Marin-Égide HEYNINX.*

MESSIEURS,

Le sieur Heyninx, né à Amsterdam, le 13 février 1847, domicilié à Schaerbeek, a obtenu la naturalisation ordinaire par une loi du 7 août 1879. Par arrêté royal du 7 septembre 1882, il a été nommé architecte au service spécial des bâtiments civils, et, par arrêté du 28 juin 1884, il a été promu au grade d'architecte principal.

La conduite et l'honorabilité du pétitionnaire sont à l'abri de tout reproche. Il s'engage à acquitter éventuellement le droit d'enregistrement fixé par la loi.

Votre commission estime, Messieurs, qu'il y a lieu de prendre en considération la demande du sieur Heyninx.

*Le Rapporteur,*

*Pour le Président,*

JULES DE BORCHGRAVE.

BON H. DE PITTEURS-HIÉGAERTS.

---

## NATURALISATION ORDINAIRE.

---

Rapports faits, au nom de la commission, par M. JULES DE BORCHGRAVE.

---

## II

*Demande du sieur Martin-Joseph GEYR.*

---

MESSIEURS,

Le sieur Geyr, célibataire, est né à Aix-la-Chapelle, le 7 mars 1860. Il est arrivé en Belgique au mois d'octobre 1873, et demeure actuellement à Bruxelles où il gère la succursale d'une maison de commerce de Turin. Il a obtenu l'autorisation d'établir son domicile en Belgique par arrêté royal du 7 février 1879. Les rapports joints à la demande du pétitionnaire établissent que sa conduite et sa moralité n'ont donné lieu à aucune plainte. Il a satisfait en Allemagne aux lois sur la milice et s'engage à acquitter éventuellement le droit d'enregistrement prévu par la loi.

La commission estime qu'il y a lieu de prendre en considération la demande du sieur Geyr.

*Le Rapporteur,*

*Pour le Président,*

JULES DE BORCHGRAVE.

B<sup>on</sup> H. DE PITTEURS-HIÉGAERTS.

---

## III

*Demande du sieur Jean JACOBS.*

---

MESSIEURS,

Par disposition législative en date du 6 mai 1884, la naturalisation ordinaire a été accordée au sieur Jacobs, marchand-boucher, à Liège, né à Euskirchen (Prusse), le 26 mai 1836. Ayant encouru la déchéance pour n'avoir pas accepté dans le délai prescrit la naturalisation qui lui était accordée, le pétitionnaire adresse une nouvelle demande à la Législature et prend de nouveau l'engagement d'acquitter, le cas échéant, le droit d'enregistrement.

Votre commission, Messieurs, s'en réfère aux conclusions favorables du rapport déposé à la séance du 1<sup>er</sup> mai 1883 par l'honorable M. Willequet, et vous propose, en conséquence, de prendre en considération la nouvelle demande du sieur Jacobs.

*Le Rapporteur,*

JULES DE BORCHGRAVE.

*Pour le Président,*

B<sup>on</sup> H. DE PITTEURS-HIÉGAERTS.

---

IV

*Demande du sieur Joseph-Guillaume HEUBEL.*

---

**MESSIEURS,**

Le sieur Heubel, né à Rülzheim (Bavière), le 8 mars 1851, réside en Belgique depuis le mois d'août 1876. Il est actuellement directeur de la Brasserie Bavaro-Belge, à Anderlecht, aux appointements de 10,000 francs et possède deux maisons à Anvers. Il est père de deux enfants nés en Belgique.

Sa conduite et sa moralité n'ont été l'objet d'aucun rapport défavorable. Il a satisfait dans son pays natal aux lois sur la milice et s'engage à payer, le cas échéant, le droit d'enregistrement fixé par la loi.

Votre commission estime, Messieurs, qu'il y a lieu de prendre la demande du sieur Heubel en considération.

*Le Rapporteur,*

JULES DE BORCHGRAVE.

*Pour le Président,*

B<sup>on</sup> H. DE PITTEURS-HIÉGAERTS.

---